

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Montenach 57480, jeudi 01 avril 2021 à 19 H 00 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mr TINNES Jean-Paul, Mr PIRUS Sylvain, Mme MULLET Monique, Mme BOHR Estelle, Mr PETIT Richard, Mr GAMBS Jean-Michel, Mr PRINTZ Jean-Baptiste, Mr JEUNET Daniel, Mr PELLET Didier et Mme SCHMITT Jordanne, Mr BELVO Michel

Absents excusés : /

012/2021 – Vote des 2 taxes directes locales

Après examen, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des différentes taxes, pour l'année 2021, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 27,44 %.
- Taxe foncière (non bâti) : 80,12 %.

Vote à l'unanimité.

013/2021 – Approbation des Comptes de Gestion (Budgets Principal – Eau – Assainissement) – Année 2020.

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion des Budgets : Principal – Eau – Assainissement pour l'exercice 2020, établis par le Receveur Municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

014/2021 – Compte Administratif – Année 2020 – Budget Principal.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2020 dressé par M. TINNES Jean-Paul, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

1) Donne acte au Maire de la présentation du Compte Administratif de 2020, lequel se décompose comme suit :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|--------------------------|---------------------------|----------------------------|
| <i>Dépenses :</i> | <i>304 360.20 €</i> | <i>168 273.53 €</i> |
| <i>Recettes :</i> | <i>398 561,86 €</i> | <i>271 158.47 €</i> |
| <i>Excédent :</i> | <i>94 201.66 €</i> | <i>102 884.94 €</i> |

2) Reconnaît la sincérité du reste à réaliser de **100 000 €** en dépenses et **0 €** en recettes ;

3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4) Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du service, soit une somme de **171 804.50 €** - ligne 002 et l'excédent d'investissement du service, soit une somme de **185 642.16 €** - ligne 001.

Voté à l'unanimité.

015/2021 – Compte Administratif – Année 2020 – Budget Eau.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Eau de l'exercice 2020 dressé par M. TINNES Jean-Paul, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

1) Donne acte au Maire de la présentation du Compte Administratif de 2020, lequel se décompose comme suit :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <i>Dépenses :</i> | 57 407.01 € | 479 686.73 € |
| <i>Recettes :</i> | 83 724.03 € | 302 920.31 € |
| <i>Excédent/Déficit :</i> | 26 317.02 € | - 176 766.42 € |

2) Reconnaît la sincérité du reste à réaliser de **46 121.57 €** en dépenses et **0 €** en recettes ;

3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4) Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du service Eau, soit une somme de **26 317.02 €** à l'exécution du virement à la section d'investissement - c/1068, et le déficit d'investissement du service Eau, soit une somme de **112 483.14 €** - ligne 001.

Voté à l'unanimité.

016/2021 – Compte Administratif - Année 2020 – Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2020 dressé par M. TINNES Jean-Paul, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

1) Donne acte au Maire de la présentation du Compte Administratif de 2020, lequel se décompose comme suit :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <i>Dépenses :</i> | 70 569.51 € | 65 722.57 € |
| <i>Recettes :</i> | 91 725.60 € | 92 802.25 € |
| <i>Excédent :</i> | 21 156.09 € | 27 079.68 € |

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels se répartissent comme suit : **0 €** en dépenses et **0 €** en recettes ;

3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4) Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du service assainissement, soit une somme de : **21 156,09 €** à l'exécution du virement à la section d'investissement – c/1068 ; et le déficit d'investissement du service assainissement, soit une somme de **109 750.55 €** - ligne 001.

Voté à l'unanimité.

017/2021 – Budget Primitif – Année 2021 – Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions budgétaires et après en avoir délibéré, vote le Budget Principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

1 268 733.66 € soit :
504 391.50 € en section de fonctionnement et
764 342.16 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

018/2021 – Budget Primitif – Année 2021 – Budget Eau.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions budgétaires et après en avoir délibéré, vote le Budget Eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

286 495.13 € soit :
71 275.97 € en section de fonctionnement et
215 219.16 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

019/2021 – Budget Primitif – Année 2021 – Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après examen des propositions budgétaires et après en avoir délibéré, vote le Budget Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

268 145 € soit :
90 968 € en section de fonctionnement et
177 177 € en section d'investissement.

Vote à l'unanimité.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,